



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet maritime

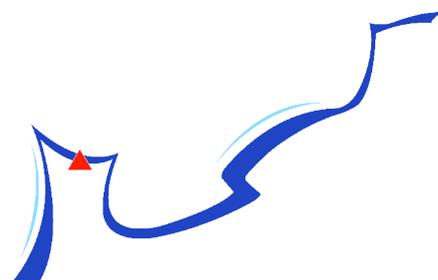
Manche – mer du Nord

Campagne de sécurité des loisirs nautiques

Bilan 2014

DOSSIER DE PRESSE

26 septembre 2014





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet maritime

Manche – mer du Nord

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le vendredi 26 septembre 2014, à Port-en-Bessin (14), le vice-amiral d'escadre Emmanuel Carlier, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, a dressé un premier bilan de la campagne de sécurité des loisirs nautiques.

Lancée en juin au large de Dieppe (76) à bord du patrouilleur de Gendarmerie maritime G éranium, à l'occasion d'un entraînement d'hélicoptère entre la Marine nationale et la SNSM, la campagne de sécurité des loisirs nautiques 2014, comme chaque année, avait pour objectif de faire en sorte que la période estivale reste synonyme de plaisir et de convivialité.

Au bilan pour l'ensemble de la façade maritime Manche – mer du Nord dans la période du 1er juin au 31 août :

- 282 opérations liées aux loisirs nautiques coordonnées par les CROSS Jobourg et Gris-Nez
- au profit de 767 personnes
- 7 décès liés aux loisirs nautiques / plaisance
- 30 opérations de sauvetage concernant près de 100 personnes isolées par la marée
- 2500 contrôles, 650 infractions constatées, 315 procès-verbaux rédigés

Le nombre d'opérations de sauvetage est en baisse significative d'environ un tiers, une baisse d'abord due aux conditions météorologiques moins favorable qu'en 2013.

La grande majorité des infractions reste liée à l'absence ou au mauvais entretien du matériel de sécurité (gilets absents ou inadaptés, fusées périmées, absence de moyen de communication, extincteur périmé...).

Même si le bilan est globalement satisfaisant, des usagers de la mer sont encore décédés cet été. Le travail de sensibilisation doit perdurer, pas uniquement par les services de l'Etat. La sécurité est l'affaire de tous et en particulier celle des usagers eux-mêmes.

Contact presse :

Service communication

02 33 92 65 09

06 74 94 20 94

communication@premar-manche.gouv.fr

La visibilité, c'est votre responsabilité

Vos connaissances 

L'été, le nombre d'utilisateurs d'engins non-immatriculés (kitesurf, planche à voile, paddleboard...) sur le plan d'eau est conséquent. Attractifs, ces sports nécessitent des compétences et une bonne connaissance de la mer et de ses dangers, ainsi qu'un équipement adapté. C'est pourquoi, la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord conseille l'emport d'un dispositif de signalisation nocturne qui peut permettre de pallier une incapacité à rejoindre la côte avant la nuit. **Exemples : lampe flash (env. 15€), bâton lumineux (env. 5€).**

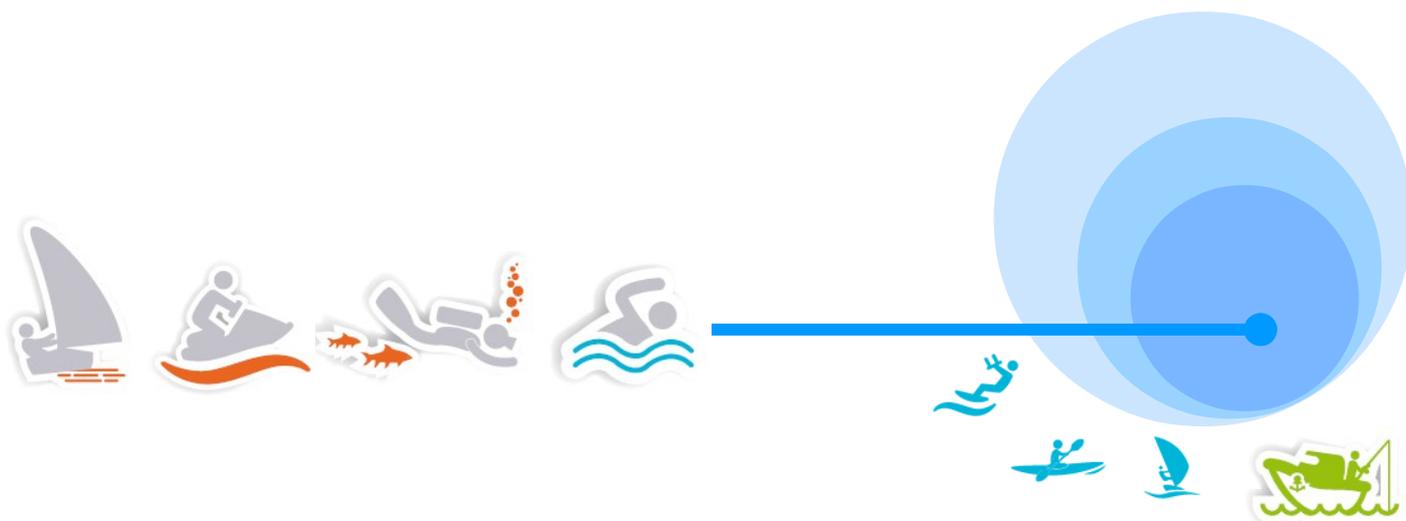
Par ailleurs, l'abandon ou la perte de voiles est régulier, il est important dans ce cas de prévenir immédiatement le CROSS pour éviter la mobilisation de moyens importants (le plus souvent un hélicoptère) pour des recherches inutiles.

Sensibiliser les touristes étrangers, une nouvelle priorité

Vos connaissances 

La campagne de sécurité des loisirs nautiques doit aussi être **accessible et compréhensible de tous** les estivants étrangers qui fréquenteront le littoral cet été. Il est essentiel qu'ils puissent se prémunir des risques encourus par la pratique des loisirs nautiques et qu'ils soient informés de la réglementation appliquée sur le littoral français.

Un projet de brochure est en cours de conception en vue d'être distribué cet été aux offices de tourisme qui sont extrêmement sollicités par les estivants étrangers pendant leur séjour en France.



■ BILAN 2014 LOISIRS NAUTIQUES ET PLAISANCE

(chiffres du 1er juin au 31 août)

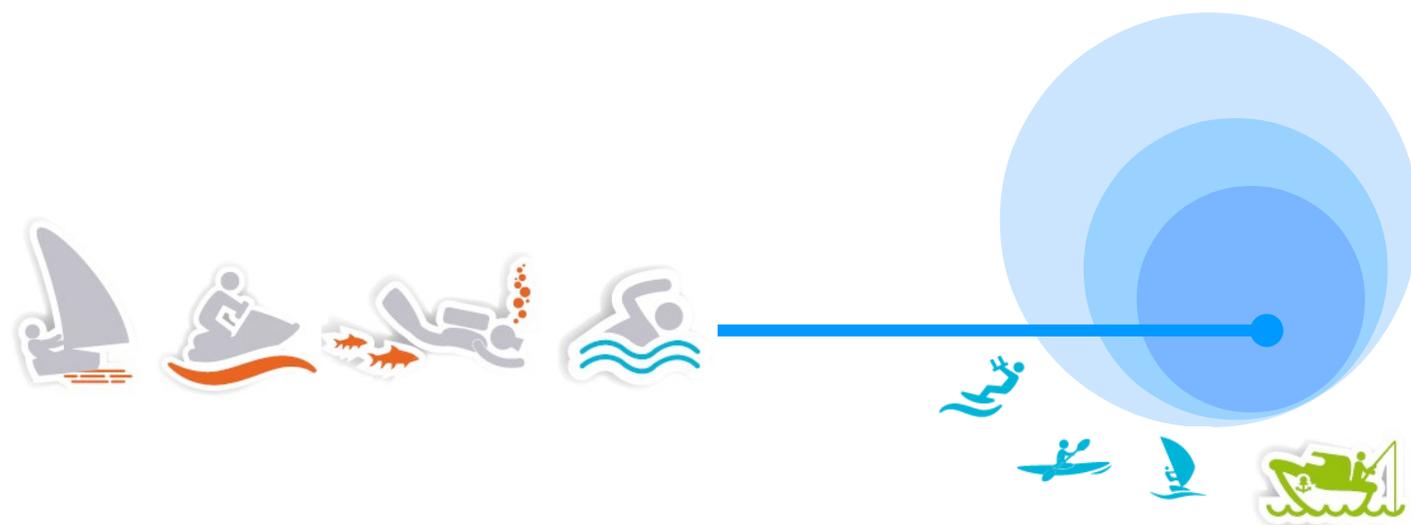
Opérations 2014	Zone CROSS Jobourg	Zone CROSS Gris-Nez
Bande des 300 mètres	29	5
Hors bande des 300 mètres	143	105
TOTAL	172 (222 / 185 / 237)	110 (98 / 107 / 161)
Total des opérations	282 (320 / 292 / 398)	
Pers. concernées	499 (544 / 462 / 651)	268 (198 / 278 / 245)
Total pers. concernées	767 (742 / 740 / 896)	
Personnes décédées	7 (6 / 6 / 8)	

Entre parenthèses, les chiffres pour 2011 / 2012 / 2013 pour la même période de juin à août inclus.

Baisse sensible du nombre d'opérations cet été

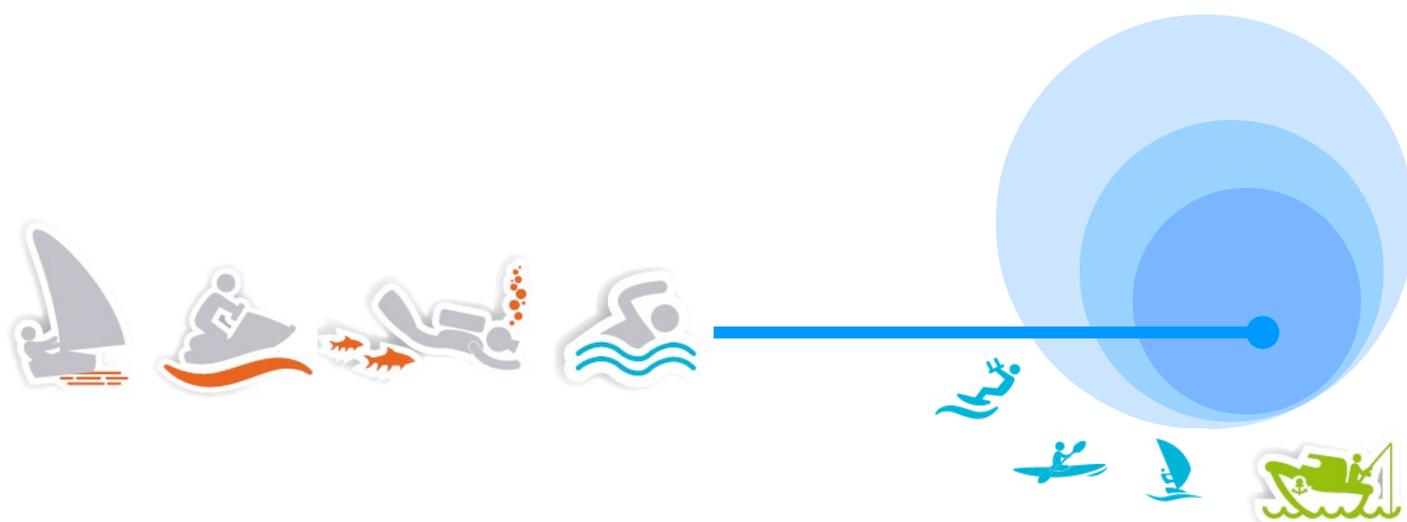
Le nombre d'opérations liées aux loisirs nautiques est en baisse significative de près d'un tiers. Il est difficile d'en tirer une conclusion. La même évolution mais à la hausse avait été constatée l'année dernière entre 2012 et 2013. La raison principale, comme souvent, est probablement les conditions météorologiques peu clémentes cet été sur une partie de la façade maritime.

Même si le bilan est globalement satisfaisant, des usagers de la mer sont encore décédés cette année. Nous ne pouvons donc pas nous satisfaire de cette situation. Le travail de sensibilisation doit perdurer, pas uniquement par les services de l'Etat. La sécurité est l'affaire de tous et en particulier celle des usagers eux-mêmes.



■ BILAN LOISIRS NAUTIQUES ET PLAISANCE 2014
(chiffres du 1er juin au 31 août)

Types d'opération	CROSS Jobourg	CROSS Gris-Nez	Total 2014 (2012 / 2013)
Baignade	1	6	7 (17 / 12)
Plongée	4	0	4 (5 / 5)
Navires de plaisance à moteur	86	43	129 (111 / 167)
Navires de plaisance à voile	56	43	99 (126 / 132)
Planches à voile	6	1	7 (9 / 10)
Kite surfs	5	9	14 (19 / 12)
Véhicules nautiques à moteur (jet ski)	4	2	6 (4 / 8)
Autres loisirs nautiques	10	6	16
TOTAL	172 (222 / 185 / 237)	110 (98 / 107 / 161)	282 (320 / 292 / 398)



■ BILAN 2014 LOISIRS NAUTIQUES ET PLAISANCE

Un bilan satisfaisant mais toujours trop élevé

Malgré la sensibilisation, on déplore 7 décès liés aux loisirs nautiques. Certains sont dus à des malaises, mais d'autres plus directement imputables à la pratique des loisirs nautiques.

- **14 juillet** : décès d'un apnéiste d'une quarantaine d'années devant Saint-Vaast-La-Hougue (50). Après des recherches, l'homme a finalement été retrouvé décédé, sous l'eau, par le plongeur sauveteur de l'hélicoptère EC-225 de la Marine nationale.

- **25 juillet** : décès d'un père tentant de sauver à la nage sa fille en difficulté au large de Port-en-Bessin (14)

- **8 août** : alerte à midi pour deux kayakistes n'ayant pas donné de nouvelles à leurs proches depuis la veille à 22h. Après plusieurs heures de recherches, les deux kayakistes ont été retrouvés sans vie sur la plage à Villerville (14), après chuté à la mer pendant la nuit.

Outre les accidents liés à la pratique des loisirs nautiques, les malaises (cardiaques en particulier) et les accidents liés à la pratique de la voile (coup de bôme) sont relativement fréquents. L'occasion de rappeler qu'il est préférable d'être en bonne forme avant de gagner la mer et qu'il convient d'être initié aux dangers de la pratique de la voile. En effet, le ralliement des secours est par définition plus long en mer qu'à terre, il est donc important de ne pas prendre de risques.

Un drame qui rappelle l'importance de la VFI*

Le 8 août 2014 vers midi, le CROSS Jobourg a reçu l'appel d'une femme sans nouvelle depuis la veille à 22h de conjoint parti en kayak la veille avec un proche. D'importantes recherches ont été menées dans le secteur de Villerville (14) par les hélicoptère de la Sécurité civile et de la Douane, ainsi que par la SNSM du Havre et de Honfleur.

Les deux kayakistes ont malheureusement été retrouvés sans vie, ayant vraisemblablement chuté à la mer dans la nuit. Ils n'étaient pas équipés de VFI.

La pratique de certains loisirs nautiques (kayak, paddle...) est interdite de nuit. L'arrêté 97/2013 du préfet maritime Manche – mer du Nord précise les règles pour chaque type de loisir nautique (disponible sur le site internet de la préfecture maritime onglet loisirs nautiques ou arrêtés).

* VFI : vêtement à flottabilité intégré (dont gilets de sauvetage, brassières...)



■ ISOLEMENTS PAR LA MAREE 2014

(chiffres du 1er juin au 31 août)

**30 opérations
près de 100 personnes sauvées**

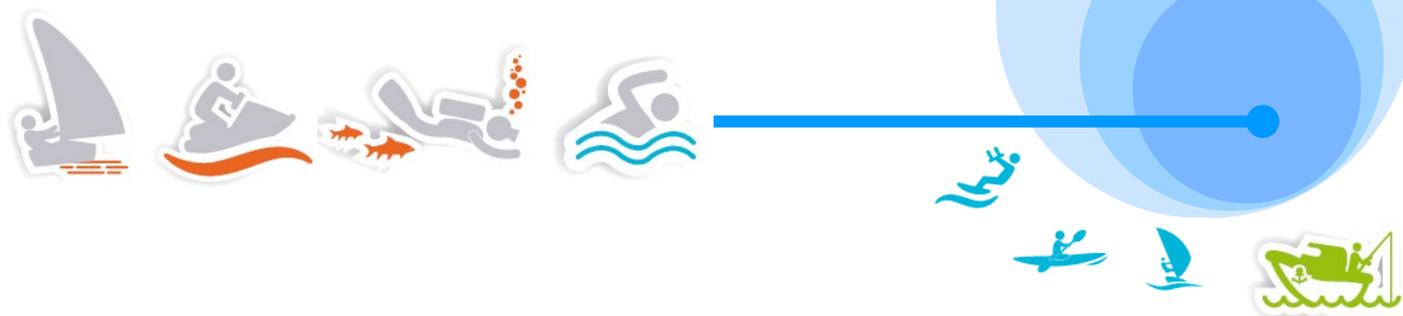
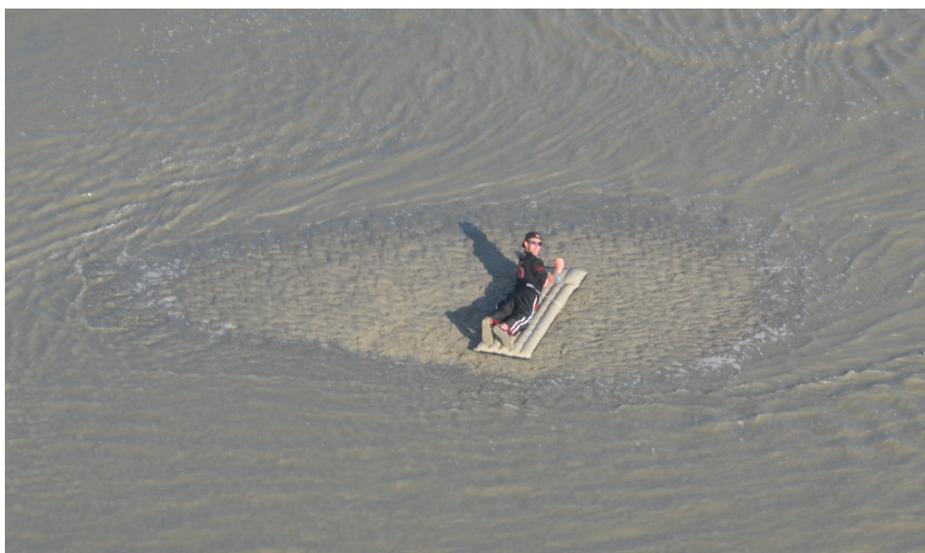
La marée, un élément trop souvent ignoré ou sous-estimé !

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un loisir nautique au sens de la campagne estivale, le danger de la marée en zone littorale est très prégnant pour la façade maritime Manche – mer du Nord. Le danger est réel partout et en particulier dans la baie du Mont-Saint-Michel, les baies de Somme et d'Authie, ou encore le *Trou à l'homme* à Etretat, où les secours sont intervenus plusieurs fois pour sauver des promeneurs isolés par la marée au pied des falaises.

Sur la même période en 2013, 39 personnes avaient été concernées pas des opérations liées à la marée. On constate donc une augmentation significative cette année. Même s'il est difficile de conclure à une tendance réelle à la hausse, les dangers de la marée restent une préoccupation importante pour le préfet maritime et les CROSS. L'effort de sensibilisation doit être soutenu, en particulier pour les usagers occasionnels de la mer.

Un mauvais exemple...

15 juin 2014 – un homme, qui avait manifestement prévu de surfer sur le mascaret avec un matelas gonflable, a été récupéré par l'hélicoptère EC-225 de la Marine nationale qui effectuait un vol de surveillance en baie du Mont St Michel. Récupéré à marée montante, l'homme a échappé de peu à la montée des eaux, équipé uniquement de son matelas gonflable.



■ BILAN DES CONTRÔLES ET INFRACTIONS

(chiffres du 1er juin au 31 août)

2500 contrôles, 650 infractions constatées, 315 PV...

Sous la responsabilité du préfet maritime, les délégués mer et littoral des départements de la façade maritime Manche – mer du Nord ont coordonnées des opérations « sécurité - mer » de contrôle et de prévention à l'attention des usagers de la mer, près de 1500 contrôles ont été effectués dans ce cadre par les administrations de l'État agissant en mer (Affaires maritimes, Gendarmerie maritime et nationale, Douane). Par ailleurs de l'ordre de 1000 autres contrôles ont été menés dans le cadre de l'activité normale des services de l'État.

Lors de ces 2500 contrôles, 650 infractions ont été constatées, parmi lesquelles une grande proportion d'infractions liées au matériel de sécurité (265) ou encore 15 défauts de permis. La pratique des loisirs nautiques et de la plaisance implique en effet le respect de règle, et en particulier d'être équipé en conséquence. Un exemple courant et très concret est le nombre de gilets de sauvetage insuffisant au regard du nombre de passagers, voire d'un type inadapté, aux enfants notamment.

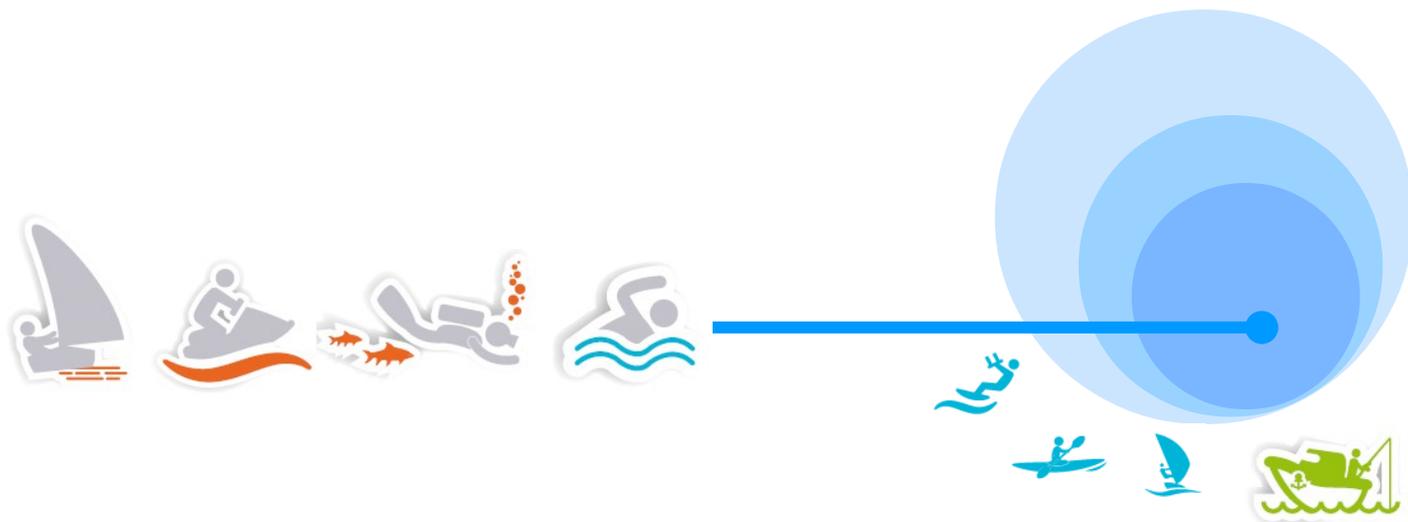
En fonction de l'activité pratiquée, il convient de s'informer auprès des services compétents (Affaires maritimes, Gendarmerie, capitaineries...). L'absence de toute ou partie des équipements de sécurité peut avoir de très graves conséquences en cas d'incident (ex : absence de moyen de communication fiable permettant d'appeler les secours, fusées de détresse absentes ou défectueuses, gilets insuffisants ou inadaptés, extincteurs périmés...).

Au bilan, 315 procès verbaux ont été dressés par les différents services de l'Etat.

Une quinzaine d'opérations sécurité-mer et de sensibilisation ont été menées sur l'ensemble de la façade maritime pendant l'été. L'objectif essentiel est d'informer les usagers de la mer de ses dangers et des mesures à prendre avant toute sortie en mer et pratique d'un loisir nautique.

Il est important de s'informer des règles à respecter en gardant à l'esprit des objectifs très simples :

- faire en sorte de ne pas avoir de problème en mer (entretien du matériel, prudence, météo...)
- être en mesure de contacter les secours et/ou d'être repéré par les moyens de sauvetage
- être suffisamment équipé pour se donner la chance d'être sauvé le cas échéant, en particulier lorsqu'on est à la mer (VFI, gilets, néoprène, signaux lumineux...)



www.premar-manche.gouv.fr



Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord

Service communication

C.C. 01

50115 CHERBOURG-OCTEVILLE CEDEX

Tel : 02 33 92 65 09

Port 7/7 : 06 74 94 20 94

communication@premar-manche.gouv.fr